

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

**N° VA\_DEL2024\_99**

**Objet : Deuxième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2024 - aide à l'emploi sportif, aux bourses aux jeunes et adult'sport**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Hélène HARDY, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation de leurs publics ainsi qu'à l'animation et au rayonnement de la Ville.

Au budget primitif 2024, l'enveloppe globale à répartir sous forme de subventions au bénéfice des associations œuvrant dans ce secteur s'élève à 1 185 800 €.

Ont été affectées par délibérations successives des avances et des subventions pour un montant de 1 003 670 €.

Une enveloppe spécifique d'un montant de 78 000 € inclus dans le montant global, a été octroyée au soutien à la pratique sportive pour :

- L'aide à l'emploi sportive destinée à faciliter l'embauche de personnels qualifiés au sein des associations,
- L'aide aux bourses aux jeunes et adult'sport permettant aux familles d'inscrire leur (s) enfants (s) dans le club sportif de leur choix et aux adultes de pratiquer une activité sportive. La bourse aux jeunes est réservée pour les enfants de moins de 18 ans, l'adult'sport concerne les personnes adultes de 18 ans et plus.

Les familles bénéficiaires paieront une cotisation réduite du montant de l'aide accordée qui sera versée directement à l'association correspondante.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations reprises dans les tableaux ci-annexés sont proposées à l'Assemblée Délibérante pour un montant total de 17 782 €.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

**Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 10 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil :**

- d'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-après pour un montant total de 17 782 €,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.**

**Imputation comptable : 65748 30 5110**

**Politiques publiques (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives, 11.5.1 Soutien au sport de haut niveau**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-203982-DE-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024

**TABLEAU D'AFFECTATION BOURSES AUX JEUNES  
ANNEE 2024**

<b>Domaine 11 (Sports Loisirs)</b>			
<b>Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Imputation</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Subvention proposée</b>
ESBVA	65748	9	450 €
FOS TENNIS	65748	2	220 €
VDA Flers OS (FOS VA)	65748	20	715 €
Judo Club Flers Sart	65748	6	325 €
Les Cavaliers	65748	3	365 €
Taekwondo Club	65748	2	115 €
US ASCQ	65748	2	100 €
VBC (Boxing Club)	65748	1	90 €
VAFF	65748	1	30 €
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>2 410 €</b>

**TABLEAU D'AFFECTATION AIDE ADULT'SPORT  
ANNEE 2024**

<b>Domaine 11 (Sports Loisirs)</b>			
<b>Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)</b>			
<b>Nom de l'association</b>	<b>Imputation</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Subvention proposée</b>
ASVAM	65748	1	112 €
LE CERCLE DU HERON	65748	1	105 €
ESBVA	65748	1	31 €
VDA FLERS OS (FOS VA)	65748	1	27 €
FOS TENNIS	65748	1	30 €
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>305 €</b>

**Tableau d'affectation - aide à l'emploi sportif**  
1ER ET 2EME TRIMETRE 2024

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
ACVA (Athlétic Club Villeneuve d'Ascq)	644,00 €
ALA GEA	27,00 €
ABCVA (Arbonnoise Badminton Club de Villeneuve d'Ascq)	23,00 €
ASVAM (Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole)	1 151,00 €
AVAN NATATION	691,00 €
Club Sportif de BRIGODE	157,00 €
CEVA (Cercle d'Escrime VA)	127,00 €
ENERGYM	101,00 €
ESBVA (Entente Sportive de Basket de Villeneuve d'Ascq)	942,00 €
ESBVA-LM	1 810,00 €
FOS GV	37,00 €
FOS Tennis	262,00 €
Fos Tennis de Table	242,00 €
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportif)	442,00 €
Judo Club Flers Sart	456,00 €
La Raquette	479,00 €
Les Intrépides	312,00 €
Stade Villeneuvois (Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois)	2 898,00 €
Office Municipal des Sports	1 838,00 €
Pirouette	124,00 €
Sac à Pof	250,00 €
Samyoga	55,00 €
St Jean Baptiste	316,00 €
US Ascq (Union Sportive Ascquoise)	186,00 €
VA-TRIATHLON (Villeneuve d'Ascq Triathlon)	693,00 €
VAFF	336,00 €
VARS-LM (Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport - Lille Métropole)	468,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 067,00 €</b>

**AVENANT N° .... MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1  
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

**Entre :**

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA\_DEL2024\_ du 25 juin 2024.

**et :**

L'association dénommée ....., régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social se situe ..... à ....., N° Siret ..... représentée par La, Le Président (e) .....

**Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le .....**

**ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA\_DEL2024\_ du 25 juin 2024, la Ville a souhaité octroyer des subventions supplémentaires pour l'année 2024 d'un montant de :

..... € au titre.....  
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° ..... de ..... ouvert à la banque ....., ..... – à ..... et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de ..... €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,  
La, Le Président (e),  
.....

Pour la Commune,  
Le Maire,  
G. CAUDRON.